



Comité social d'administration ministériel convoqué le 11 juin 2026

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les représentants
de l'administration, chers collègues

Sur la composition de ce comité, avant tout autre propos

Nous avons saisi le Secrétaire général, le 29 mai, de deux réserves sur la composition de ce comité. La directrice des ressources humaines y a répondu le 9 juin. Cette réponse déplace la première réserve, qu'elle traite sans que nous l'ayons soulevée, et esquive la seconde, qui est la seule. Ce comité n'est pas le lieu d'en débattre, et nous ne lui ferons pas perdre son temps. La fédération répondra par écrit au Secrétaire général. Nos deux réserves sont maintenues : nous demandons qu'elles figurent au procès-verbal, et nous tirerons des avis rendus ce jour les conséquences que leur régularité commandera.

Sur les quasi-statuts : ce que vous appelez une avancée, et que nous nommons par son nom

Cette séance se tient sous préavis de grève intersyndical, et le motif tient en une phrase : le 27 mai, la DRH a annoncé que le Guichet unique conditionnait les revalorisations indemnitaires du quasi-statut de l'environnement à l'arrêt des recrutements en 2028. Ce n'est pas une revalorisation assortie d'une contrepartie. C'est l'extinction d'un cadre statutaire, achetée au prix d'une prime.

Un cadre dont on tarit le recrutement est un cadre condamné. Moins de promouvables, donc moins de promus, donc un quasi-statut figé dans son écart avec les fonctionnaires. Pour les CDD, l'horizon est le cadre de gestion des contractuels : étude personnalisée à l'embauche, aucune garantie de rémunération minimale, réévaluation suspendue à un argumentaire du service. L'individualisation érigée en règle, là où le quasi-statut offrait un socle collectif. Quant aux simulations présentées, assises sur des moyennes de 2022 antérieures aux relèvements indiciaires, elles masquent, pour les agents en fin de grille, non des gains mais des pertes nettes pouvant atteindre six pour cent. On ne saluera pas comme une promotion ce qui sera, pour beaucoup, une baisse de salaire.

Nous exigeons le retrait de la décision d'extinction, le maintien sans condition des recrutements au-delà de 2028, une revalorisation alignée sur les grilles des fonctionnaires, et la titularisation des contractuels.

Car ce geste n'est pas isolé

Le 12 mai, la Cour des comptes a ratifié ce que nous portons depuis quinze ans sur la police de l'eau : des agents classés en B et en C pour un travail de A, et un remède proposé à effectifs constants qui fige le sous-effectif comme indépassable. À Voies navigables de France, sept ans après la DIMOa, l'efficacité promise a donné des ouvrages non entretenus, une maîtrise d'œuvre externalisée, de nouvelles suppressions de postes. Et sur les routes, le 8 juin, toutes les organisations ont dû écrire au ministre : sous le mot de sécurité des agents, le projet d'instruction sur la bande d'arrêt d'urgence masque une baisse de niveau de

service commandée par l'économie. Quasi-statut éteint, police de l'eau sous-classée, ingénierie fluviale externalisée, sécurité instrumentalisée : à chaque fois, un cadre collectif qui protégeait l'agent et garantissait la mission est défait au nom de la souplesse. Et à chaque fois, le même résultat : précarité, perte de technicité, services désorganisés, missions affaiblies.

Un mot sur la Formation spécialisée

Ce qui s'est passé lundi dernier à la FS-M n'est digne, ni sur le fond ni sur la forme, de ce qu'attendent les agents dont les conditions de travail se dégradent jour après jour. L'accidentalité ne reculera pas en supprimant l'exercice de certaines missions : elle reculera par l'analyse des accidents que les agents subissent. C'est ce que le ministre des Transports, Philippe Tabarot, avait demandé, et nous le revendiquons. Mais elle reculera aussi, et d'abord, par l'augmentation des effectifs et des moyens matériels, seule voie pour que les conditions de travail des personnels du pôle ministériel s'améliorent réellement.

Depuis la semaine dernière, les accidents se succèdent. Et vous, employeur, vous n'avez engagé aucune mesure d'urgence ni de prévention à la hauteur des drames qui se répètent. La CGT attend toujours le bilan de l'instruction de 2013, qui avait produit, elle, des résultats. Votre PPMR (Plan ministériel de prévention renforcé), lui, depuis sa première version et sa révision, n'a pas inversé la courbe.

Un consensus que les votes ne confirment pas n'est pas une vérité : c'est une manipulation de ce qui s'est dit dans les COSUI PPMR (Comités de suivi) depuis janvier dernier.

Le signe le plus parlant, nous l'avons vu en séance. Un directeur de DIR n'a pas osé défendre le PPMR et ses instructions. Il a battu en retraite, faute d'y croire, alors même qu'il y participe activement. Voilà le degré de conviction de ceux qui portent ce plan.

Dans les DIR, les agents sont en colère, et ils le feront savoir par leurs actions. La CGT continuera de porter ses revendications légitimes : un véritable plan de prévention fondé sur l'analyse des accidents, et l'augmentation des effectifs et des moyens matériels nécessaires pour que les agents exercent leurs missions dans de bonnes conditions, tout en réduisant l'accidentalité.

La CGT réaffirme enfin ce qu'elle a dit lundi sur la campagne de sécurité routière confiée à un influenceur aux propos discriminants. L'administration nous a répondu que ce serait une chance, parce qu'il pèse sur les réseaux sociaux. Pour nous, il n'en est pas question. Cette personne discrimine, le ministère s'est doté d'un protocole contre les discriminations et les haines : où est la cohérence ? Nous vous le redisons. C'est non.

Un mot, enfin, sur le Challenge Alan

Nous saluons l'audace : transformer la santé des agents en championnat intra-ministériel, trophée et berries à la clé, et faire d'un organisme assurantiel une pompe à données sensibles. Le tout sans qu'une saisine de ce comité ni du délégué à la protection des données n'ait été jugée nécessaire. Le courriel est arrivé avec ses emojis et son personnage de dessin animé : la mutualité, elle, est repartie par la porte de derrière. « Tous les coups sont permis », promet l'administration. La délibération, manifestement, n'en faisait pas partie.

En conséquence, une question

La FNEE-CGT siègera et défendra les agents point par point. Mais elle ne nommera pas progrès ce qui est recul. Aussi, Monsieur le Secrétaire général, nous vous posons une seule question, et nous attendons d'y entendre une réponse : sur les quasi-statuts, sur la police de l'eau, sur l'ingénierie de VNF, le même mouvement se répète, qui démantèle les cadres collectifs au nom de l'efficacité. Est-ce là une politique assumée de ce ministère pour ses agents et ses missions, et de quels moyens entendez-vous la corriger ?

Nous vous remercions de votre attention.